



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatorzième session

Rome, 5-6 décembre 2001

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE
DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS: EXAMEN DU CAS DE NOUVEAUX PAYS
ET RAPPORT D'AVANCEMENT POUR 2001**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet:
 - a) de soumettre au Conseil d'administration, pour examen et décision, le cas d'un nouveau pays, le Tchad, en vue d'un allègement de dette au titre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE);
 - b) de présenter au Conseil d'administration le rapport récapitulatif annuel sur l'état d'avancement de l'Initiative PPTE en général;
 - c) de fournir au Conseil d'administration le rapport récapitulatif annuel sur l'état de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE jusqu'en octobre 2001 ainsi que des informations sur les progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources; et
 - d) de demander au Conseil d'administration d'approuver la présentation au Conseil des gouverneurs à sa prochaine session en 2002, pour information, d'un rapport sur l'état d'avancement de l'Initiative PPTE fondé sur le présent document.

II. ALLÈGEMENT DE LA DETTE DU TCHAD

2. Avec un ratio dette-exportations en valeur actuelle nette (VAN) de 222% en 2000, la dette extérieure du Tchad est insoutenable, même après recours à tous les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. Constatant les réformes macroéconomiques, structurelles et sociales poursuivies ces dernières années et les mesures résolues que le gouvernement a adoptées pour que celles-ci ne soient plus interrompues, comme cela est arrivé pendant la seconde semestre de 2000, la communauté internationale a décidé que le Tchad pouvait bénéficier de mesures d'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. La suspension de ces réformes, qui a retardé le point de décision pour le Tchad, avait été motivée en particulier par un net fléchissement de la production agricole suite à des précipitations erratiques, qui a entraîné une famine et obligé le gouvernement à réorienter ses ressources pour faire face à la situation d'urgence.

3. Les résultats obtenus par le passé ont été particulièrement notables dans les domaines de la réforme budgétaire et de la réforme de la gestion des finances publiques (notamment pour ce qui est du suivi des dépenses tendant à atténuer la pauvreté), de la réforme de la fonction publique, des incitations et des politiques commerciales (la réglementation des prix ayant été pour l'essentiel éliminée), de la privatisation des entreprises publiques et de la réforme du secteur financier. De ce fait, le taux de croissance réelle du produit intérieur brut a été satisfaisant; le déficit du compte courant extérieur a été réduit; les déséquilibres budgétaires sont en voie de correction grâce à un accroissement des recettes publiques et une compression des dépenses (cependant, les dépenses dans les secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation ont augmenté); l'inflation a été freinée; et le Tchad continue, à presque tous égards, de bénéficier de la compétitivité accrue que lui a donnée en 1994 la dévaluation du franc CFA. Le taux brut de scolarisation au niveau primaire des filles et des garçons a augmenté, et les taux de mortalité infantile ont baissé.

4. Les principaux éléments de la stratégie de développement à moyen terme du Tchad sont exposés dans son document provisoire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Bien que l'enquête nationale sur les revenus et les dépenses des ménages ne soit pas achevée, le DSRP provisoire est fondé sur un vaste processus participatif (de larges consultations ont eu lieu au plan local avec les groupes cibles pour cerner les principaux aspects de la pauvreté rurale) à l'occasion duquel les pauvres se sont plaints en particulier du manque d'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau salubre, au microfinancement, au matériel agricole et à l'infrastructure de transport. Ils ont également cité les problèmes qui se posent en matière de sécurité alimentaire, d'élevage et de dégradation de l'environnement. Ils se sont plaints aussi de la corruption et d'une mauvaise gestion des affaires publiques, considérées comme d'importantes contraintes à la réduction de la pauvreté. Ainsi, le DSRP provisoire met l'accent sur quatre secteurs dans lesquels une action doit être entreprise en priorité pour atténuer la pauvreté et promouvoir la croissance: santé (et notamment un solide programme de lutte contre le VIH/SIDA), éducation, infrastructure de base et développement rural.

5. Du fait que 80% de la population du pays vit en milieu rural, la pauvreté est principalement un phénomène rural. Pour une large part, la population rurale souffre des effets de famines répétées, d'une détérioration de l'environnement naturel provoquée par l'érosion des sols et la dégradation des terres, et de violents conflits entre les éleveurs et les cultivateurs. La principale contrainte à l'élimination de la pauvreté rurale est la faible productivité de l'agriculture, due à l'inefficience des pratiques agricoles et des circuits de commercialisation de la production et des intrants agricoles (engrais, pesticides, semences améliorées, produits vétérinaires et outils agricoles) et à un accès limité aux marchés financiers. Il existe néanmoins au Tchad un considérable potentiel naturel d'accroissement de la production agricole. Le gouvernement s'emploiera à exploiter le potentiel qu'offrent les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des services du pays. Une approche du développement rural orientée vers le marché, et notamment une réforme du secteur du coton, constitueront la base d'une croissance diversifiée et dynamique en dehors du secteur du pétrole.



6. La stratégie nationale de développement rural tend à augmenter durablement la production – tout en préservant l'environnement et en accroissant les capacités locales – grâce au renforcement des organisations de producteurs et des services ruraux (en collaboration avec le secteur privé) et à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie de vulgarisation en milieu rural, d'une stratégie nationale de microfinancement, d'une stratégie nationale de protection de l'environnement, d'un programme de développement rural reposant sur l'initiative communautaire et d'une décentralisation progressive des pouvoirs du gouvernement central au profit des administrations locales élues.

7. Après plusieurs années de retard, des progrès tangibles ont également été accomplis dans la réforme du secteur du coton, qui intéresse 300 000 familles d'agriculteurs. Outre que qu'il envisage de privatiser Cotontchad, le gouvernement a pris l'initiative, début 2000, de veiller à ce que les cultivateurs de coton puissent contribuer à orienter et à mettre en oeuvre le processus de réforme - tout en en devenant les principaux bénéficiaires - grâce au renforcement des organisations de producteurs, à l'adoption d'une stratégie de restructuration du secteur du coton, à l'introduction d'un système de cotation des prix lié aux cours mondiaux du coton, à la création d'un comité de fixation des prix composé de représentants des cultivateurs et de Cotontchad, à la participation des associations de cultivateurs au processus d'achat d'engrais et de pesticides (distribués par Cotontchad) et à la planification de la commercialisation primaire des graines de coton ainsi qu'à l'organisation d'une concertation des cultivateurs concernant la privatisation de Cotontchad.

8. Ces priorités sont bien prises en compte dans les allocations sectorielles du Fonds virtuel de la lutte contre la pauvreté pour 2001 et à moyen terme. Ce Fonds a pour but d'assurer à la fois la pleine intégration des dépenses pour la réduction de la pauvreté au budget national dans son ensemble et la comptabilisation de celles de ces dépenses qui sont financées spécifiquement au moyen des ressources relevant de l'Initiative PPTE. L'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) du FIDA pour le Tchad et son portefeuille d'opérations – qui comprend trois projets financés par des prêts, outre les activités appuyées par le Fonds belge de survie (FBS) et le Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) – appuient pleinement la réalisation de ces objectifs prioritaires de la stratégie nationale de développement rural.

9. Pour ramener le ratio VAN de la dette-exportations à 150% comme prévu par l'Initiative PPTE renforcée, tous les créanciers devront réduire de 30% la VAN de l'encours de leurs créances à la fin 2000. Le montant total de l'allègement de la dette consenti par tous les créanciers du Tchad représenterait 170 millions de USD en VAN, soit une réduction de 36 millions de USD consentie par les créanciers bilatéraux et commerciaux, et de 134 millions de USD par les créanciers multilatéraux. **Le Conseil d'administration est invité à approuver une contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Tchad d'un montant de 1 166 825 DTS en VAN en 2000** (soit un montant représentant approximativement 1,58 million de DTS en valeur nominale sur une période de six ans¹).

10. Le Tchad parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée lorsque les conditions ci-après auront été réunies: a) adhésion continue au programme de réformes financières et économiques appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI); b) parachèvement d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au moyen d'un processus participatif (le DSRP provisoire définit la méthode à suivre pour élaborer un DSRP définitif pleinement concerté), approbation de cette stratégie par la

¹ Normalement, l'allègement de la dette accordé par le FIDA consiste en une réduction de 100% des paiements semestriels au titre du service de chaque prêt admissible, à compter du point d'achèvement (sans allègement intérimaire) jusqu'à ce que le montant fixé soit atteint, conformément aux politiques et pratiques approuvées. Toutefois, si la situation des ressources du compte du Fonds fiduciaire du FIDA ne permet pas d'annuler intégralement les paiements dus au titre du service des prêts, le FIDA peut (ne serait-ce que temporairement) accorder un allègement partiel de ces paiements. Cette décision sera prise par le Fonds à son gré exclusif et notifiée périodiquement à l'emprunteur. Il va de soi que cet aménagement des modalités d'allègement de la dette n'affectera pas le montant visé de réduction de la VAN de la dette.

communauté internationale et présentation du premier rapport annuel sur sa mise en oeuvre; c) application, dans le contexte de la stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborée par le gouvernement, d'une série de mesures tendant à améliorer la gouvernance et l'administration publique (notamment au moyen d'un renforcement de la gestion des dépenses publiques pour pouvoir identifier et suivre plus facilement les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté) assorties de jalons spécifiques concernant l'accès au matériel agricole et aux points d'eau; et d) confirmation de la participation d'autres créanciers à l'opération d'allègement de la dette.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

11. **Situation des pays.** Au 31 septembre 2001, 23 pays² avaient été déclarés admissibles à bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. La Bolivie, le Mozambique et l'Ouganda³ sont parvenus à leurs points d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, et le Burkina Faso, le Guyana et le Mali dans le cadre initial. Six autres pays (Bénin, Burkina Faso, Guyana, Mali, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) devraient atteindre leurs points d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, d'ici à la fin de 2001 ou peu après. Les 23 pays qui sont parvenus aux points de décision ont reçu pour 34 milliards de USD au total d'engagements d'allègement du service de la dette (dont plus de 2,5 milliards de USD de la part des institutions multilatérales). Après application intégrale des mesures d'allègement de la dette dans le cadre initial et dans le cadre de l'Initiative renforcée ainsi que des autres réductions de dette bilatérales ne relevant pas de l'Initiative PPTE, l'encours de la dette de ces pays, en VAN, aura été ramené de 54 milliards à 21 milliards de USD. En moyenne, l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE abaissera les paiements au titre du service de la dette, représentant 26% des recettes publiques avant les mesures d'allègement, à moins de 10% d'ici à 2005, c'est-à-dire un chiffre inférieur à la moyenne actuelle des pays en développement. Parallèlement à la diminution projetée des paiements au titre du service de la dette, les engagements moyens de dépenses sociales tendant à réduire la pauvreté devraient s'accroître de plus de 50% entre 1999 et 2002.

Tableau 1. Situation des 42 pays pauvres très endettés

PPTE parvenus aux points de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée (23)	PPTE qui ne sont pas encore parvenus au point de décision (15)	Pays dont la dette est peut-être soutenable
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Nicaragua, Niger, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Zambie	Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Laos, Libéria, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo	Angola, Kenya, Viet Nam, Yémen
Pays parvenus aux points de décision et aux points d'achèvement: Bolivie, Mozambique, Ouganda		

12. Des efforts majeurs sont en cours pour que les 15 derniers pays puissent parvenir dès que les conditions le permettront à leurs points de décision. Tel devrait être le cas de l'Éthiopie, du Ghana et de la Sierra Leone au cours des quelques prochains mois.

² En outre, la Côte d'Ivoire a été déclarée admissible à bénéficier d'un allègement de dette au titre du cadre initial de l'Initiative, mais le point d'achèvement a été retardé.

³ Il se peut, mais cela n'a pas encore été confirmé, que, du fait de problèmes mineurs de calcul de la dette à l'étape du point de décision, l'examen lors du point d'achèvement de la soutenabilité de la dette du Mozambique débouche sur une légère modification du facteur commun de réduction de la dette et par conséquent du montant de l'allègement requis. Si tel est effectivement le cas, la question sera soumise à l'examen du Conseil d'administration lors d'une session future.

13. Toutefois, une dizaine de ces derniers pays sortent d'un conflit armé et/ou ont de sérieux problèmes d'arriérés. Pour veiller à ce que les points de décision des pays en question ne soient pas trop retardés après que les conditions fixées lors du point de décision auront été remplies, les institutions financières internationales seront sans doute appelées à traiter de la question des arriérés de façon synergique et novatrice, essentiellement en s'inspirant des dispositions qui ont été prises pour régler le problème des arriérés de la Guinée-Bissau (document EB 2000/71/R.12). Les premiers pays dont le cas pourrait être soumis à l'examen du Conseil d'administration, peut-être dès avril 2002, sont la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, qui ont l'une et l'autre accumulé des arriérés significatifs. Les discussions concernant le calcul de la dette, l'analyse de la soutenabilité de la dette et la capacité d'apurement des arriérés se poursuivent. Bien que le FIDA continue d'avoir pour politique de ne pas tolérer d'arriérés (document GC 21/L.7), **il serait utile que le Conseil d'administration donne des indications quant à la position que le FIDA devrait adopter à l'égard de ces pays dans le contexte de l'Initiative PPTE, conformément à la politique générale précédemment approuvée par le Conseil à sa soixante et onzième session.**

14. **Dernières estimations du coût total de l'Initiative PPTE.** Comme cela avait été prévu lors du lancement de l'Initiative PPTE, le coût total de celle-ci ne cesse de changer par suite, principalement, de la précision croissante des opérations de calcul de la dette, de l'évolution de la conjoncture économique, de l'évolution des taux de change et par conséquent des taux d'actualisation, et de l'évolution des politiques qui sous-tendent l'Initiative.

15. Comme le montre le tableau 2, les dernières estimations du coût total de l'Initiative sont plus élevées que les précédentes, pour les raisons suivantes:

- a) les Comores ont été ajoutées à la liste des PPTE, catégorie qui comprend désormais 42 pays au total, et le Ghana a décidé de se prévaloir des mesures d'allègement de la dette offertes dans le cadre de l'Initiative;
- b) dans le cas de plusieurs pays, une nouvelle analyse de la soutenabilité de la dette a conduit à revoir à la hausse les mesures d'allègement de la dette requises; et
- c) le fait que, dans le cas des nouveaux pays, le coût de l'Initiative doit être exprimé en VAN de 2000 plutôt qu'en VAN de 1999.

Tableau 2. Dernières estimations du coût total de l'Initiative PPTE
(en milliards de USD)

	Estimation précédente en VAN de 1999 pour 32 pays	Dernière estimation en VAN de 1999 pour 34 pays ^a	Dernière estimation en VAN de 2000 pour 34 pays ^a	Pourcentage du coût total
Coût total (abstraction faite du Libéria, de la Somalie et du Soudan)	29,3	31,3	33,2	100
Créanciers bilatéraux et commerciaux	15,1	16,1	17,1	51
Créanciers multilatéraux	14,2	15,2	16,1	49
Coût total, y compris le Libéria, la Somalie et le Soudan	37,3	39,2	41,6	125

^a Y compris les Comores et le Ghana

Source: Estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

16. Les points ci-après sont à relever:

- a) La politique consistant à examiner les analyses de la soutenabilité de la dette lors du point d'achèvement - qui peut entraîner la nécessité d'accroître les engagements d'allégement de la dette pris au point de décision pour parvenir au ratio de 150% entre la VAN de la dette et les exportations – se traduira sans doute par d'autres augmentations du coût de l'Initiative, spécialement dans la conjoncture économique actuelle. Les services du FMI et de la Banque mondiale s'emploient actuellement à évaluer l'impact du ralentissement de l'activité économique dans le monde sur les performances économiques et surtout sur les exportations des PPTE.
- b) L'allongement des délais dans lesquels de nombreux pays parviendront à leurs points d'achèvement entraînera de nouvelles augmentations du coût nominal total de l'Initiative PPTE pour les institutions qui n'auront pas accordé de mesures d'allégement intérimaire.

17. **Nouvelles politiques.** À mesure que la mise en oeuvre de l'Initiative avance, les services du FMI et de la Banque mondiale ont élaboré un certain nombre de directives opérationnelles. Dans ce contexte, l'attention du Conseil d'administration est appelée sur deux faits nouveaux: l'option de compléter les mesures d'allégement de la dette lors du point d'achèvement et la méthode d'évaluation de la VAN de l'allégement nominal de la dette accordé.

- a) **Accroissement de l'allégement de la dette lors du point d'achèvement.** Le cadre de politiques générales qui sous-tend l'Initiative renforcée offre à la communauté internationale la possibilité d'envisager, dans des circonstances exceptionnelles, d'accorder au point d'achèvement un allégement de la dette plus important que les engagements pris lors du point de décision. Comme suite à la demande formulée par leurs Conseils d'administration, le FMI et la Banque mondiale ont élaboré des directives techniques aux fins de l'application de cette disposition. Dans le cas des pays dont la dette, lors du point d'achèvement, dépasse nettement le niveau de soutenabilité envisagé par l'Initiative, il serait entrepris une évaluation d'ensemble de la situation économique du pays pour déterminer si celle-ci a changé à des égards importants et si ce changement a manifestement été dû à des facteurs exogènes. Si, sur la base de cette évaluation, l'on considère qu'il y a lieu d'accorder aux pays un allégement supplémentaire, le montant de celui-ci serait déterminé en prenant pour critères les seuils de soutenabilité de la dette déjà établis pour l'Initiative renforcée (c'est-à-dire un ratio entre la VAN de la dette et les exportations de 150% ou de la VAN de la dette et les recettes publiques de 250%). Cet allégement supplémentaire serait accordé sans condition dès que des assurances de financement adéquates auraient été reçues des créanciers. Il y a lieu de souligner que cette disposition ne devrait être appliquée que dans des cas très exceptionnels. De plus, les directives opérationnelles mettent en relief l'importance d'une application continue de politiques économiques saines, et notamment d'une gestion prudente de la dette, ainsi que la nécessité pour les gouvernements des PPTE de réagir comme il convient face à tout élément exogène imprévu pouvant affecter la soutenabilité de la dette extérieure.

S'agissant de ces directives opérationnelles, le FIDA et d'autres institutions financières internationales se sont dits opposés à l'inclusion dans de telles réévaluations des nouveaux emprunts contractés pendant la période intérimaire (c'est-à-dire après la date à laquelle a été déterminée la dette admissible). En effet, cela pourrait créer un risque moral (emprunts opportunistes); décourager les institutions financières internationales de fournir un surcroît de ressources concessionnelles pendant la période intérimaire, comme prévu par l'Initiative, pour aider les PPTE à mettre en oeuvre leurs stratégies de réduction de la pauvreté; et obliger les autres institutions financières internationales à prendre à leur charge des engagements accrus au titre de l'allégement de la dette si le FMI et la Banque mondiale accordent de nouveaux prêts substantiels pendant la période intérimaire (FRPC,



crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté). Cela aurait pour effet d'accroître le coût de l'Initiative PPTE et ainsi de trop solliciter les ressources très limitées actuellement disponibles à cette fin s'il n'est pas trouvé de financement extérieur supplémentaire.

- b) **VAN de l'allégement minimum de la dette accordé.** Lorsque les pays ont en fait commencé à bénéficier des engagements pris en matière d'allégement de la dette, il est apparu nécessaire de formuler des directives communes pour évaluer la VAN du montant nominal de l'allégement accordé. Pour éviter que les institutions financières internationales aient à supporter le surcroît de coût nominal résultant d'une application plus tardive des mesures d'allégement de la dette entraînée par la lenteur des progrès accomplis par les PPTE, le FMI et la Banque mondiale sont convenus de ce qui suit:
- i) dans le cadre initial de l'Initiative, le montant de l'allégement de la dette serait actualisé à la date à laquelle le pays intéressé sera parvenu au point d'achèvement sur la base du facteur d'actualisation à la date d'admissibilité; et
 - ii) dans le cadre de l'Initiative renforcée, le montant de l'allégement de la dette serait actualisé à la date à laquelle le pays intéressé sera parvenu au point de décision sur la base du facteur d'actualisation à la date d'admissibilité.

Cela signifie que, dans le cas de la Bolivie par exemple:

- i) l'allégement de la dette accordé dans le cadre initial de l'Initiative (date limite d'admissibilité fin 1996) serait actualisé à septembre 1998 (point d'achèvement) sur la base du taux d'actualisation de fin 1996, et
- ii) l'allégement de la dette accordé dans le cadre de l'Initiative renforcée (date limite d'admissibilité fin 1998) serait actualisé à février 2000 (point de décision) sur la base du taux d'actualisation de fin 1998.

18. **Stratégies de réduction de la pauvreté.** Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) décrivent des stratégies à moyen terme élaborées par les pays eux-mêmes en vue de réduire la pauvreté et ont été conçus pour permettre aux pays et à leurs gouvernements de définir eux-mêmes les conditions dans lesquelles ils pourront bénéficier de l'Initiative PPTE (document GC 24/INF.4). Une soixantaine de pays (dont certains PPTE) ont établi un DSRP en bonne et due forme ou un DSRP provisoire ou sont en train de le faire. Cette pratique se généralise parmi les pays à faible revenu, ce qui est en outre encouragé par le lien qui existe entre ces documents de stratégie, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (qui a succédé à la FASR) du FMI et les crédits pour la mise en oeuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, sans parler évidemment du lien avec l'Initiative PPTE.

19. Le processus d'élaboration des DSRP soulève un certain nombre de difficultés. Premièrement et surtout, dans le contexte de l'Initiative PPTE, il importe de concilier rapidité et qualité. Généralement parlant, la qualité des DSRP, des points de vue stratégique et opérationnel, pourrait être améliorée s'il était consacré un peu plus de temps à leur élaboration, et il est manifestement possible d'élargir le processus participatif sur lequel doit reposer leur préparation. En outre, plusieurs points sont apparus clairement:

- a) Il faut accorder une attention accrue au rôle critique qui incombe à la société civile et veiller à ce qu'existent les capacités institutionnelles nécessaires pour que ces acteurs puissent jouer leur rôle.



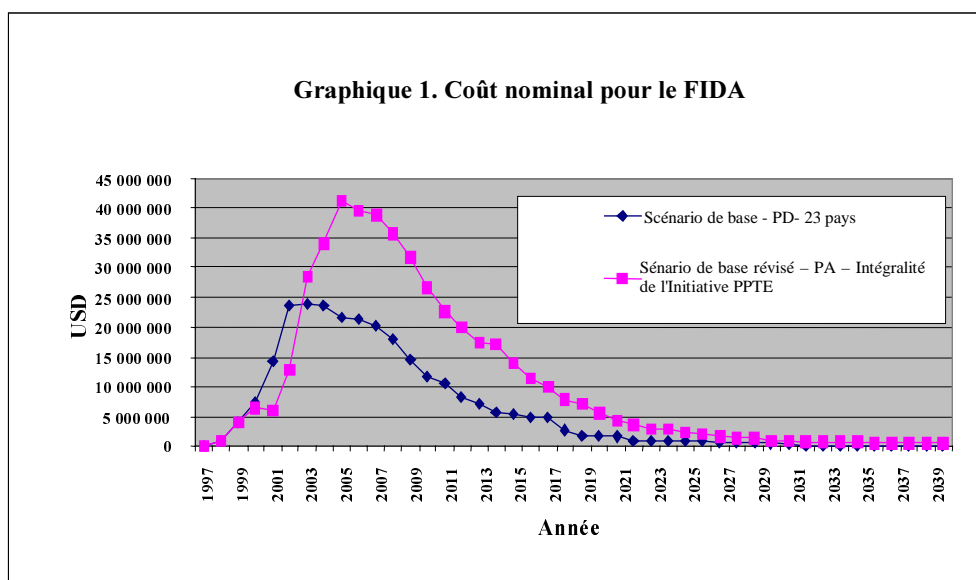
- b) L'importante contribution que le développement agricole peut apporter à la réduction de la pauvreté n'est pas reflétée comme il convient dans nombre de DSRP, bien que les progrès accomplis récemment à cet égard aient été assez encourageants.
- c) Les transformations qui s'imposent dans les domaines des politiques, des institutions et de l'organisation pour que les investissements stratégiques prioritaires se traduisent effectivement par une réduction de la pauvreté ne sont pas reflétées comme il le faudrait dans les DSRP ni dans les conditions appliquées par le FMI et par la Banque mondiale pour considérer qu'un pays est parvenu au point d'achèvement.
- d) Dans une large mesure, les DSRP sont conçus dans une perspective à court et à moyen terme et ne mettent pas assez l'accent sur la mise en oeuvre à plus longue échéance.
- e) Les DSRP ne prévoient pas avec assez de précision les mesures qui devront être adoptées dans l'éventualité où la croissance ou les recettes ne répondraient pas aux objectifs envisagés, ce qui risque de se traduire par des problèmes imprévus et par des ajustements mal préparés lors de leur mise en oeuvre.
- f) Il importe de veiller à ce que les mécanismes de suivi de l'Initiative PPTE ne compromettent pas la capacité de suivre toutes les dépenses tendant à réduire la pauvreté ou, d'une manière générale, les améliorations apportées à la gestion des dépenses publiques.
- g) Des études plus spécifiques devraient être entreprises pour remédier au problème assez général lié à l'absence d'objectifs de réduction de la pauvreté à la fois réalistes et mesurables dont les gouvernements décideraient d'assumer la responsabilité.

20. Étant donné la nécessité d'améliorer la situation à tous les égards susmentionnés, le FIDA s'emploie activement à appuyer l'élaboration d'une quinzaine de DSRP dans une optique à géométrie variable consistant notamment à faciliter les processus participatifs de planification et de mise à jour des DSRP, à fournir une assistance pour la mise en oeuvre des DSRP dans la pratique et leur suivi participatif, à définir et appuyer les programmes de développement agricole, à aider les pauvres à identifier leurs besoins et faire en sorte que les politiques et structures organisationnelles soient de nature à les satisfaire, et à institutionnaliser les processus d'élaboration de DSRP. L'essentiel, en l'occurrence, est de forger des partenariats avec le gouvernement central et les administrations locales et avec les autres acteurs, en particulier les institutions financières internationales, pour promouvoir le développement rural.

21. **Les défis de demain.** Il est indispensable que les pays parvenus au point de décision ramènent leur dette à un niveau soutenable à long terme et mettent en oeuvre d'énergiques programmes de réformes économiques et de réduction de la pauvreté. Une gestion prudente de la dette et l'octroi de ressources financières à ces pays sous forme de dons ou de prêts à des conditions particulièrement favorables revêtiront aussi la plus haute importance. Les services du FMI et de la Banque mondiale étudient actuellement les problèmes de gestion de la dette auxquels sont confrontés les PPTE, et les résultats de ces études seront au nombre des considérations prises en compte dans le contexte de l'Initiative PPTE. Dans le cas du FIDA, il importera de refléter ces considérations dans la façon dont les programmes de développement agricole seront structurés de manière à réduire la pauvreté tout en contribuant simultanément à rendre plus soutenable la dette des pays considérés.

IV. ESTIMATION DU COÛT POUR LE FIDA ET FINANCEMENT

22. Lorsque le Conseil d'administration aura approuvé l'allègement de la dette du Tchad, le FIDA se sera engagé à alléger la dette de 24 pays, pour un montant total en VAN de quelque 137 millions de DTS (176 millions de USD) (voir l'annexe I). À supposer que les conditions que doivent remplir les pays pour parvenir au point d'achèvement soit réunies rapidement et que l'allègement soit concentré en début de période (100% du service de la dette jusqu'à ce que l'objectif soit atteint), ce montant représenterait environ 207 millions de DTS en termes nominaux (266 millions de USD), étalé sur des périodes diverses, selon le pays, allant de 2 à 30 ans. Le graphique 1 illustre le profil du coût nominal de l'Initiative PPTE pour le FIDA sur plusieurs années sur la base des chiffres figurant à l'annexe II. Le scénario de base reflète le coût de l'Initiative pour les 23 pays dont le cas a été approuvé; et le scénario révisé reflète le coût intégral de l'opération pour le FIDA, ajusté sur la base d'hypothèses plus réalistes quant à la date à laquelle les pays parviendront au point d'achèvement. Le montant effectif de l'allègement de la dette accordé jusqu'à présent représente approximativement 11 millions de DTS (14 millions de USD).



PD: Point de décision
PA: Point d'achèvement

23. Les fonds nécessaires pour financer les obligations du FIDA en matière d'allègement de la dette proviennent de sources internes (c'est-à-dire des fonds disponibles pour engagement) ainsi que de contributions supplémentaires du Gouvernement néerlandais (26,6 millions de NLG ou environ 15 millions de USD au taux de change en vigueur lors de l'annonce de ces contributions). Le Gouvernement allemand a affecté 15 millions de DEM (environ 7 millions de USD) de ses contributions au Fonds fiduciaire de l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale à la couverture de la dette à l'égard du FIDA, ce montant devant être décaissé sur une période de trois ans. Des consultations encourageantes se poursuivent avec les autres donateurs au fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale pour déterminer comment le FIDA pourrait y avoir équitablement accès.

V. RECOMMANDATION

24. Il est recommandé que le Conseil d'administration:

- a) Approuve la contribution proposée à la réduction de la dette du Tchad à l'égard du FIDA, avec effet au 31 décembre 2000, pour un montant de 1 166 825 DTS en VAN de décembre 2000. Cet allègement de la dette serait accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, après que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que le Tchad a rempli les conditions fixées pour l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, réduira la valeur de la dette du Tchad à son égard en réduisant dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette au FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles après le point d'achèvement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 166 825 DTS en VAN de décembre 2000."

- b) Prenne note du rapport récapitulatif sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE en général et en ce qui concerne le FIDA en particulier, et donne des indications quant au traitement à appliquer aux pays ayant accumulé des arriérés importants dont le cas doit être examiné prochainement; et
- c) Convient de présenter pour information, au Conseil des gouverneurs, à sa prochaine session en 2002, sur la base du présent document, un rapport sur l'état d'avancement de l'Initiative PPTE.

RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS ASSUMÉS PAR LE FIDA AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

	Pays	Date limite d'admissibilité	Encours total du service de la dette (DTS)	Taux d'actualisation (%)	VAN de l'encours total du service de la dette (DTS)	Ratio cible dette/ exportations (%)	Ratio cible dette/ recettes budgétaires (%)	Facteur commun de réduction de la dette (%)	Montant total de l'allègement devant être approuvé en VAN (DTS)	VAN de l'allègement déjà approuvé par le CA (DTS) ¹	Durée estimative de l'allègement (en années) sur la base d'une réduction de 100% du service de la dette ²	Coût nominal estimatif total (DTS) ¹	Observations ²
1	Bénin	Déc. 98	33 005 137	5,25	15 081 277	150		31,3		4 7120 440	7	6 243 875	Initiative renforcée
2	Bolivie	Déc. 98	32 610 471	5,25	18 754 998	150		35,0		6 564 249	6	7 827 077	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 2 200 000 DTS)
3	Burkina Faso	Déc. 99	25 533 651	5,59	11 193 315	150		46,3		5 182 505	10	7 313 365	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 1 390 860 DTS au PD, porté à 2 955 035 DTS au PA point d'achèvement)
4	Cameroun	Juin 99	12 846 476	4,87	8 359 948	150		26,9		2 248 826	2	2 713 892	Initiative renforcée
5	Tchad	Déc. 00	9 904 885	6,09	3 889 415	150		30,0	1 166 825		6	1 582 526	Initiative renforcée
6	Côte d'Ivoire (cadre initial)					141	280,0	6,0		164 300			Cadre initial de l'Initiative
7	Gambie	Déc. 99	15 557 570	5,59	6 710 439	150		27,2		1 825 239	5	2 398 477	Initiative renforcée
8	Guinée	Déc. 99	38 582 884	5,59	16 169 224	150		31,6		5 109 475	6	6 922 062	Initiative renforcée
9	Guinée-Bissau	Déc. 99	7 772 895	5,59	3 598 230	150		85,4		3 072 889	16	4 429 182	Initiative renforcée
10	Guyana	Déc. 98	2 943 793	5,25	2 401 076	150	250	63,3		1 519 881	5	1 771 957	Initiative renforcée (cadre initial: 630 000 DTS)
11	Honduras	Déc. 99	16 317 725	5,59	7 482 666	110	250	17,8		1 331 915	3	1 527 814	Initiative renforcée
12	Madagascar	Déc. 99	37 995 676	5,59	16 318 466	150		39,5		6 445 794	8	9 125 069	Initiative renforcée
13	Malawi	Déc. 99	43 650 366	5,59	18 947 091	150		44,0		8 336 720	9	12 188 790	Initiative renforcée
14	Mali	Déc. 98	40 757 521	5,25	18 430 543	150		37,0		6 819 301	8	9 303 306	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 1 575 000 DTS)
15	Mauritanie	Déc. 98	34 912 948	5,25	15 158 293	137	250	50,0		7 579 147	12	11 400 150	Initiative renforcée
16	Mozambique	Déc. 98	32 271 650	5,25	14 801 914	150		72,1		10 672 180	19	17 782 940	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 7 741 870 DTS)
17	Nicaragua	Déc. 99	18 643 727	5,59	9 039 291	150		72,2		6 526 368	30	14 426 715	Initiative renforcée
18	Niger	Déc. 99	27 378 896	5,59	11 757 885	150		53,5		6 290 469	12	9 058 516	Initiative renforcée
19	Rwanda	Déc. 99	27 576 187	5,59	11 996 114	150		71,3		8 553 229	20	15 806 989	Initiative renforcée
20	Sao Tomé-et-Principe	Déc. 99	5 834 891	5,59	2 458 402	150		83,0		2 040 474	29	4 490 135	Initiative renforcée
21	Sénégal	Juin 98	29 603 818	5,25	12 079 036	133	250	19,3		2 331 254	4	3 073 121	Initiative renforcée
22	République-Unie de Tanzanie	Juin 99	49 530 777	4,87	22 121 593	150		54,0		11 945 660	13	17 932 401	Initiative renforcée
23	Ouganda	Juin 99	50 181 004	4,87	23 655 279	150		54,0		12 773 851	12	16 345 332	Initiative renforcée (montant approuvé au titre du cadre initial de l'Initiative: 4 160 000 DTS)
24	Zambie	Déc. 99	51 021 226	5,59	21 931 826	150		62,6		13 729 323	16	23 535 754	Initiative renforcée
	Total		644 434 173		292 336 321				1 166 825	135 783 489		207 199 447	
	USD		828 742 346		375 944 509				1 500 537	174 617 567		266 458 489	
	Taux de change:	1 DTS =	1,286	USD	au 1 ^{er} octobre 2001								

1 Ces estimations sont tout à fait provisoires. Le montant nominal (et l'échéancier) final dépendra de la date à laquelle les pays parviendront au point d'achèvement, de la méthode adoptée pour apurer les arriérés lors du point de décision et pendant la période intermédiaire (le cas échéant), du montant de l'allègement de la dette déjà accordé (le cas échéant) et de l'évolution des obligations futures des pays au titre du service de la dette (décaissements additionnels au titre des prêts admissibles et, le cas échéant, de nouveaux prêts).

2 Les montants approuvés au titre du cadre initial de l'Initiative (le cas échéant) sont inclus dans le montant approuvé pour que soient respectés les critères de l'Initiative renforcée.



ANNEXE II

ÉVOLUTION TEMPORELLE DU COÛT NOMINAL DE L'INITIATIVE POUR LE FIDA

USD	Scénario de base – PD – 23 Pays	Scénario de base révisé – PA – intégralité de l'Initiative PPTÉ
1997	0	0
1998	789 138	789 138
1999	3 931 132	3 931 132
2000	7 329 250	6 526 653
2001	14 257 326	6 048 241
2002	23 622 900	12 954 869
2003	23 793 698	28 520 332
2004	23 613 981	33 978 867
2005	21 631 187	41 428 755
2006	21 457 309	39 702 880
2007	20 284 799	38 942 128
2008	17 987 777	35 759 415
2009	14 541 478	31 795 000
2010	11 624 601	26 667 681
2011	10 438 615	22 813 700
2012	8 169 117	19 960 896
2013	7 165 520	17 368 906
2014	5 890 159	17 067 116
2015	5 248 485	14 075 760
2016	4 971 814	11 432 586
2017	4 872 492	10 066 161
2018	2 707 727	7 882 341
2019	1 810 432	7 020 083
2020	1 795 287	5 670 232
2021	1 624 918	4 306 129
2022	813 417	3 572 105
2023	806 500	2 991 318
2024	799 583	2 965 610
2025	792 666	2 205 558
2026	785 749	1 995 530
2027	778 832	1 465 919
2028	771 914	1 319 895
2029	764 997	1 308 154
2030	374 488	998 166
2031	211 201	989 414
2032	0	772 666
2033	0	766 000
2034	0	727 084
2035	0	688 652
2036	0	541 102
2037	0	513 822
2038	0	387 138
2039	0	383 477
2040	0	352 623
Total	266 458 489	469 653 236